



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Vézeronce-Curtin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Maurice BELANTAN, Maire.

Madame Estelle BEAUD est nommée Secrétaire de séance, en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Etaient Présents :

Mesdames Céline Balme, Estelle Beaud, Eliane Buyat, Dominique Désamy, Audrey Garnier, Patricia Moine.
Messieurs Guillaume Arru-Gallart, Jean Belantan, Maurice Belantan, André Chabert, Gérard Chaboud-Grilé, Gérald Reveyrand, Aimé Vuailat, Olivier Salmon, Olivier Ramirez.

Etaient absents (excusés) :

Madame Isabelle Courtial, donne pouvoir à Madame Estelle Beaud,
Madame Christine Némoz donne pouvoir à Madame Eliane Buyat,
Madame Marie-Aline Ryo donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan,
Monsieur Jean-Marc Guillet donne pouvoir à Monsieur Jean Belantan.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice :

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/11/2022

1. Approbation du compte rendu du 26/09/2022,
2. Projection vidéo « projet de territoire CCBD »,
3. Projection vidéo Syclum,
4. Décision du Maire dans le cadre de travaux,
5. Tarif déneigement 2023,
6. Participation financière classe ULIS,
7. Attribution des subventions aux associations,
8. Convention antenne SFR,
9. Convention TRAL IMMO, giratoire RD16 - RD19B « les muriers »,
10. Vidéo surveillance salle Diamantelle,
11. Avenants travaux école,
12. Réflexion sur les travaux « Route des Lavois » et « Stade »,
13. Chèque cadeau au personnel communal,
14. Repas au personnel,
15. Projet de prolongement du tramway jusqu'à Crémieu,
16. Convention cadre CCBD pour l'urbanisme,
17. Comptes-rendus des commissions,
18. Point sur les conseils communautaires,
19. Questions diverses.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 :

Modifier « Un bail à construction » (et non un bail emphytéotique) pour la prolongation du bail à construction Alpes Isère Habitat jusqu'en 2057.

Après modification, le compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. PROJECTION VIDEO « PROJET DE TERRITOIRE CCBD » :

La projection de la vidéo défile trop rapidement et nécessiterait un accompagnement audio.

3. PROJECTION VIDEO SYCLUM :

Après la projection, Monsieur le Maire explique que le Syclum fournira des bacs jaunes pour les déchets recyclables. La collecte se fera en porte à porte en 0.5 (une semaine les ordures ménagères, une semaine le bac jaune avec les déchets recyclables), la mise en place se fera sur la commune de Vézeronce-Curtin courant 2024.

Olivier Salmon fait la remarque suivante : « les flyers du Syclum sont imprimés en papier glacé et non en papier recyclé ». Après vérification auprès du service communication, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les flyers distribués sont bien en papier recyclé. Comme quoi, il est possible de faire du beau avec du papier recyclé.

4. DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux réalisés depuis le début de l'année :

- Appartement, 25 Place des écoliers (au-dessus de l'espace Loisirs) : Travaux réalisés par le service technique sur les sanitaires et le plancher pour un coût d'environ 7 000 €,
- Boite à eau à la salle Diamantelle,
- Les WC du square, pour un coût d'environ 4 500 €,
- La VMC de la salle du relais 171,
- Une grille traversée, route de Curtin,
- Remplacement de l'adoucisseur à l'école pour un coût d'environ 2 000 €,
- Remplacement du groupe froid à la cantine de l'école pour un coût de 2 000 €,
- Remplacement de radiateurs à l'école pour un coût de 3 500 €,
- Remplacement des vitres vandalisées à la salle Diamantelle pour un coût de 1 500 €,
- Reprise peinture à la Médiathèque,
- Groupe froid au restaurant l'Esprit Bistrot (devis en cours).

5. TARIF DENEIGEMENT 2023 :

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de Madame Simone Bal demandant une revalorisation du tarif déneigement de 60 € de l'heure à 80 € de l'heure (le tarif comprend le tracteur, le fioul et la main d'œuvre).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la hausse de tarif.

6. PARTICIPATION FINANCIERE CLASSE ULIS :

Un enfant de la commune de Vézeronce-Curtin est élève en classe élémentaire à l'Ecole privée St Joseph de La Tour Du Pin.

Suivant le courrier du Préfet de l'Isère en date du 22 mai 2022, le calcul du coût moyen départemental des classes élémentaires publiques du département de l'Isère est, pour l'année scolaire 2022/2023, estimé à : 807 € par élève.

Par délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la participation financière de 807 €.

7. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du document de projet de subventions à attribuer aux associations.

Olivier Salmon demande s'il est possible de rajouter une colonne supplémentaire pour avoir le nombre des adhérents par commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant des subventions aux associations pour l'année 2022. Il propose les sommes suivantes :

ACCA (200 +110)	310 €
ADMR	2 177 €
TIR A L'ARC VEZERONTIN	300 €
SOCIÉTÉ DE BOULES	250 €
ASVH FOOT	2 350 €
AVENIR BASKET CLUB DES COULEURS	100 €
CLODOMIR EN SELLE	350 €
COMITÉ DES FÊTES	300 €
COMPAGNIE CHANTELAME	100 €
FAMILLES RURALES	500 €
FNACA	50 €
GYM POUR TOUS	150 €
KARATE CLUB	300 €
PLAISIR DE LIRE (médiathèque)	1 500 €
LES TRÉTEAUX DE CLODOMIR	200 €
VEZ'RONCE COUNTRY	50 €
ISA	150 €
RESTO DU COEUR	150 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €
TOTAL	9 337 €

Par délibération, le Conseil Municipal accepte les sommes ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer ces dépenses.

La piscine sur 2022-2023 sera prise en charge dans sa totalité par la commune.
Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention cadre de partenariat pour les cycles de natation scolaire avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour un coût total des séances de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

8. CONVENTION ANTENNE SFR :

Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans un immeuble entre la commune de Vézeronce-Curtin et la Société Française du radiotéléphone SFR.

La commune de Vézeronce-Curtin loue des emplacements dans le clocher de l'église de Vézeronce d'une surface de 32m², emplacements destinés à accueillir des installations de télécommunications :

- pour un loyer annuel d'un montant de 5 000 € Hors Taxes, avec une augmentation de 0,5% par an,
- pour une durée de 12 ans à tacite reconduction.

Les travaux sont prévus fin du premier semestre 2023.

Eliane Buyat demande si l'antenne sera visible, André Chabert fournit les plans montrant les panneaux intégrés à l'intérieur du clocher.

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie par SFR.

9. CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE COORDINATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES RD16 ET RD19B, AMENAGEMENT D'UN ROND POINT TYPE GIRATOIRE :

Convention de financement et de coordination de travaux de voirie sur les RD16 et RD 19B, pour l'aménagement d'un rond-point type giratoire entre la commune de Vézeronce-Curtin et la société TRAL IMMO.

Cette convention a pour objet de préciser les missions de la commune, le concours de la société TRAL IMMO aux opérations de maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux.

Le coût des travaux de voirie a été évalué à la somme de 570 000 € Toutes Taxes Comprises (TTC), la société TRAL IMMO accepte de prendre en charge le coût réel de l'opération jusqu'à la somme maximale de 470 400 € Toutes Taxes Comprises (TTC).

Une garantie bancaire a été fournie par le représentant de la société TRAL IMMO.

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement et de coordination de travaux de voirie sur les RD16 et RD19B.

10. VIDEO SURVEILLANCE SALLE DIAMANTELE :

Pour la vidéo protection, la commune a consulté deux entreprises, Dugue Protection et Viatic solutions.

Les devis portent sur un système de vidéo protection de la salle des fêtes Diamantelle, fourniture et installation de 3 caméras (côté parking, square et bâtiment service technique), d'un enregistreur, passage câble sur réseau existant et écran plat 14 pouces. Devis supplémentaire de Beaud TP joint pour travaux (tranchée).

Dugue Protection était le moins-disant, avec un coût total de 4 943.78 € Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le projet étant au budget 2022, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Dugue Protection.

11. AVENANTS TRAVAUX ECOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de réhabilitation et rénovation partielle de l'Espace Culturel Condorcet nécessitent des avenants :

LOT N°2 – MENUISERIES EXT. ALU : + 8713,20 € TTC

SARL JOUVE – MORESTEL (38)

LOT N°3 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFOND – PEINTURE : + 5 147,28 € TTC

SARL DURAND Didier – VEZERONCE-CURTIN (38)

LOT N°4 – MENUISERIES INT. BOIS : - 209,57 € TTC

GRAND MENUISIER – DOLOMIEU (38)

LOT N°5 – SOLS SOUPLES : + 3 960,00 € TTC

ISER'SOL – SAINT GENIX LES VILLAGES (73)

LOT N°7 – CHAUFFAGE – VENTILATION : - 481,20 € TTC

REY FRERES – SAINT GENIX LES VILLAGES (73)

Par délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants comme indiqués ci-dessus.

12. REFLEXION SUR LES TRAVAUX ROUTE DES LAVOIRS ET STADE :

Cette réflexion fait suite aux différents sinistres causés par les eaux pluviales :

- Route des Lavoirs : Monsieur le Maire a demandé à un technicien rivière de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné d'établir un constat de ruissellement et d'orientation technique pour la réduction des risques d'inondation.

Le rapport indique, entre les eaux de ruissellement et les eaux d'infiltration en fonction des couverts, les résultats suivants : 5 % pour une prairie, 25 % pour une culture de blé et 50 % pour une culture de maïs.

D'où une discussion avec les agriculteurs pour mettre en herbe les terrains faisant face aux propriétés concernées.

- Stade : André Chabert a demandé un devis à l'entreprise Beaud TP pour effectuer une tranchée en limite ouest du parking à partir de la grille d'eau pluviale pour un coût de 1 320 € HT.

13. CHEQUE CADEAU AU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire propose un chèque cadeau de 100 € par agents,
Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord.

14. REPAS AU PERSONNEL :

Monsieur le Maire propose un repas au personnel de la commune le 20 Janvier 2023,
Accord du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

15. PROJET DE PROLONGEMENT DU TRAMWAY JUSQU'A CREMIEU :

Accord du conseil municipal à l'unanimité des membres présents de répondre favorablement au souhait de l'association Lyon Crémieu ParFer.

16. CONVENTION CADRE CCBP POUR L'URBANISME :

Convention-cadre de partenariat 2022-2026 concernant l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols.
Elle a pour objectif de fixer les modalités de travail entre le maire et le service mutualisé d'instruction rattaché à la communauté de communes.
Le seul changement concerne la phase de transmission des dossiers au pôle fiscalité : en effet, à partir du 1^{er} septembre 2022, pour toutes les autorisations d'urbanisme générant de la taxe, les pétitionnaires devront effectuer leur déclaration auprès des services fiscaux, dans un délai de 90 jours après dépôts de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).
Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de partenariat.

17. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

- Commission agricole : redistribution des baux communaux, le représentant de la FDSEA a indiqué que la loi donne priorité à l'installation de jeunes agriculteurs qui touchent des aides d'installation. Il est convenu que les agriculteurs doivent faire une proposition à la Mairie afin de répartir les 12 hectares concernés.
- Compte-rendu de la commission urbanisme du 13/10/2022, les dossiers suivants ont été étudiés : 7 déclarations préalables, 1 permis de construire et 1 autorisation préalable.
- Commission communication : Estelle Beaud évoque la réception « nouveaux arrivants », elle se tiendra au Relais 171 le 26/11/2022 à 11h.
Le prochain Echo vézerontin est en préparation, la distribution est prévue à partir des 17/18 décembre 2022 jusqu'au 23 décembre 2022.

18. POINT SUR LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES :

- Projet d'isolation de la salle du relais 171 : commission fin janvier 2023.
- Dossier d'appel à projet sur l'aménagement d'un mode de déplacement doux et végétalisation de l'espace public : il a pour objectif de faciliter et sécuriser l'utilisation de modes de déplacements doux reliant la mairie à l'école, la médiathèque et l'abribus des collégiens et lycéens.

19. DIVERS :

- Conseil Municipal Enfant : plantation d'un arbre à l'école, enfants présents à l'après-midi jeux du CCAS, filet en béton sur la table de ping-pong.
- Il y a eu 85 aînés au repas, avec 14 « jeunes » de la commune au service.
- Dispositif complémentaire santé « Ma Commune Ma Santé » : 23 rendez-vous dont 12 contrats conclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,
Maurice BELANTAN,



La secrétaire de séance,
Estelle BEAUD,

